

Fonds Landry
Rapport du comité d'examen indépendant aux porteurs de parts
pour l'année 2018

Le 6 février 2019

Madame, Monsieur,

À titre de président du Comité d'examen indépendant (le « Comité ») des fonds d'investissement Landry offerts au public (les « Fonds »), il me fait plaisir de vous présenter notre huitième rapport annuel destiné aux investisseurs, couvrant l'année s'étant terminée le 31 décembre 2018. Les Fonds sont gérés par Gestion de portefeuille Landry Inc. (« Gestion de portefeuille Landry » ou le « Gestionnaire »). L'annexe « A » fournit la liste des Fonds.

Le Comité a été constitué conformément au *Règlement 81 - 107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* des Autorités canadiennes en valeurs mobilières. Notre mandat principal est d'examiner les questions de conflit d'intérêts qui nous sont soumises par Gestion de portefeuille Landry et de fournir une décision quant à la mesure proposée. Dans certaines situations précisées dans la loi sur les valeurs mobilières, nous décidons d'approuver ou de ne pas approuver la mesure proposée. Dans d'autres situations, nous décidons d'émettre ou non une recommandation favorable ou défavorable relativement à la mesure proposée. Pour en arriver à notre décision, nous déterminons, entre autres éléments, si la mesure proposée aboutit à un résultat juste et raisonnable pour les Fonds.

Membres du Comité

Les membres du Comité sont Michel Lamontagne (président), Benoît Deschamps et Pierre Myrand. Michel Lamontagne et Pierre Myrand ont été initialement nommés par le Gestionnaire le 9 mars 2011. Benoît Deschamps a été nommé le 22 février 2018.

M. Lamontagne est membre du Barreau du Québec, un administrateur de sociétés certifié, un membre de conseils d'administration et un consultant en stratégies et en relations institutionnelles. Ses domaines d'expertise comprennent la santé, les services financiers et les technologies. Avec l'approbation du Gestionnaire, le Comité a renouvelé le mandat de M. Lamontagne, qui expirait en 2017, pour une nouvelle période de 3 ans se terminant en 2020.

M. Deschamps est présentement administrateur de compagnies et consultant indépendant en stratégie et financement auprès de clients corporatifs. Il détient également un doctorat en administration des affaires. Son expertise couvre le financement d'entreprise, les fusions et acquisitions, la stratégie d'affaire et la réglementation des fonds d'investissement. Il a occupé diverses positions en finance, dont vice-président à la Caisse de dépôt et placement du Québec et au Groupe Vidéotron. Le mandat de M. Deschamps se termine en 2021.

M. Myrand est ingénieur civil et analyste financier agréé; il est aussi titulaire d'un MBA. Il était jusqu'à récemment directeur senior investissement chez Desjardins Capital. Son expertise couvre les secteurs du financement, des stratégies d'affaires et de la gouvernance. Auparavant, il était directeur financier de quelques sociétés de technologie. Son mandat se termine en 2019.

Ensemble, les membres cumulent une vaste expérience de l'investissement, des règlements régissant les fonds d'investissement, de la comptabilité et de la finance, des questions juridiques, de la gouvernance et de la gestion générale en entreprise.

Chaque membre du Comité est indépendant des Fonds, de Gestion de portefeuille Landry et des entités qui y sont apparentées.

Propriété véritable des titres

Collectivement, les membres ne sont pas propriétaires véritables, directement ou indirectement, de plus de 10 % des titres de l'un ou l'autre des Fonds.

Aucun membre n'est propriétaire véritable, directement ou indirectement, de titres de Gestion de portefeuille Landry ou de toute entité fournissant des services aux Fonds ou à Gestion de portefeuille Landry.

Rémunération du Comité

La rémunération du Comité en 2018 était le même que celle initialement établie par le Gestionnaire. Chaque membre du Comité reçoit des honoraires annuels de 2 000 \$ (un montant additionnel de 1 000 \$ pour le président) et une rémunération de 500 \$ (750 \$ dans le cas du président) pour chaque réunion excédant quatre réunions par année.

La rémunération totale payée aux membres du Comité en 2018 a été de 7 000 \$.

En date du présent rapport, aucune indemnité n'a été versée par les Fonds aux membres du Comité relativement à des procédures civiles, criminelles, administratives, d'enquête ou toute autre procédure visant un membre du Comité découlant du fait qu'il était membre du Comité en 2018.

Le Gestionnaire a réparti ce montant entre les Fonds selon une méthode qui a fait l'objet d'une recommandation favorable de la part du Comité.

Le Comité revoit annuellement la rémunération de ses membres en fonction des critères suivants :

- le meilleur intérêt des Fonds ;
- le nombre, la nature et la complexité des Fonds ;
- les responsabilités et la charge de travail de chacun des membres du Comité ;
- les meilleures pratiques de l'industrie ;
- la plus récente évaluation du Comité ; et
- les recommandations du Gestionnaire.

Lors de sa réunion du 22 novembre 2018, la Comité a effectué les changements suivant à la rémunération de ses membres : à partir du 1^{er} janvier 2019, chaque membre du Comité recevra des honoraires annuels de 4 000 \$ (un montant additionnel de 1 000 \$ pour le président) et une rémunération de 1 000 \$ pour chaque réunion excédant quatre réunions par année. Cette décision a été approuvée par le Gestionnaire.

Activités du Comité

Au cours de l'année, le Comité s'est rencontré à trois reprises et tous les membres étaient alors présents. Deux de ces réunions avaient un volet de formation continue au bénéfice des membres du Comité et portant sur :

- la vente à découvert et le prêt de titres ; et
- l'investissement factoriel.

Une réunion s'est déroulée en partie sans la présence de Gestion de portefeuille Landry, de tout représentant de Gestion de portefeuille Landry ou de toute entité lui étant apparentée.

Le Comité a une Charte qui a été élaborée en collaboration avec le Gestionnaire et qui décrit le mandat, les responsabilités et les fonctions du Comité ainsi que ses politiques et procédures.

Le Comité revoit annuellement les politiques et procédures de Gestion de portefeuille Landry concernant les questions de conflit d'intérêts et lui fournit des recommandations.

Dans les cas appropriés, le Comité émet au Gestionnaire des instructions permanentes concernant les questions de conflit d'intérêts. Les instructions permanentes permettent à Gestion de portefeuille Landry de mettre en œuvre de façon continue des mesures à l'égard des questions de conflit d'intérêts, dans la mesure de leur conformité à ses politiques et procédures ainsi qu'aux instructions permanentes. Le Comité revoit annuellement les instructions permanentes.

À ce jour, le Comité a émis des instructions permanentes sur les questions de conflit d'intérêts suivantes :

- la correction d'erreurs faites par le Gestionnaire ou par un fournisseur de services dans le calcul de la valeur liquidative des Fonds ;
- la méthode de répartition entre les Fonds des frais d'exploitation non pris en charge par Gestion de portefeuille Landry ; et
- l'utilisation de commissions de courtage facturées aux Fonds afin de payer pour des biens et services utilisés à des fins de recherche par Gestion de portefeuille Landry en tant que gestionnaire de portefeuille des Fonds.

Les politiques et procédures du Gestionnaire ainsi que les instructions permanentes ont été revus en 2018.

Le Gestionnaire n'a soumis aucune nouvelle question de conflit d'intérêts au Comité durant l'année.

Le Comité n'a connaissance d'aucun cas où Gestion de portefeuille Landry aurait agi sur une question de conflit d'intérêts lui ayant été référée à l'égard de laquelle le Comité n'avait pas donné de recommandation favorable, ou sans respecter une condition exigée par le Comité dans une recommandation ou une approbation.

(s) « Michel Lamontagne »
Michel Lamontagne
Président du Comité d'examen indépendant

Annexe A – Liste des Fonds au 31 décembre 2017

Fonds d'actions canadiennes Landry
Fonds d'actions mondiales Landry
Fonds d'actions américaines Landry